

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2020

N° 2020-029

**Finances
Budget Annexe Eau potable –
Affectation du résultat 2019
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 02 Mars 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Pascal FOULON, Dominique RENAULT, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUÉRÉ, Joël GIRARD, Daniel BOCQUET, Adeline BOIZARD, Carl LEQUERTIER, Stéphanie CHANE-CHU, Éric DODET, Valérie LABOUCHRA, Laurent JUTIGNY, Christine GOBLET, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN et Raymond DOUARE.

En exercice : 22
Présents : 18
Votants : 22

Excusés :

Céline JUNGES - GIRLANDA, Vanessa RICHARD, Anne D'AUX, Nathalie GUILLOTEAU.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Marie-Françoise QUERE, Anne d'Aux à Pascal FOULON, et Nathalie GUILLOTEAU à Carl LEQUERTIER.

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE-BOUGARD.

N° 2020-029

Finances – Budget Annexe Eau potable – Affectation du rés
Approbation et autorisation et signer

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les résultats cumulés au 31/12/2019 sont les suivants :

EXPLOITATION	43 381,68 €
INVESTISSEMENT	1 690,70 €

L'excédent d'investissement cumulé s'élève à la somme de 1 690,70 €, induisant un besoin de financement nul et se reportant tel quel en recettes de la section d'investissement du budget 2020, au compte 001 – « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Il convient de reporter l'excédent d'exploitation cumulé positif de 43 381,68 € au compte 002 – « résultat d'exploitation à reporter ».

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir accepter les reports susmentionnés dans le budget 2020 de l'Eau Potable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **12 MARS 2020**



Le Maire,
Frédéric CUIILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.